



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	01/04/2025
Date d’Affichage	01/04/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUÇ.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mme Laëticia SALIOT donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER,
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ.

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET

N°053-2025

Création du lotissement « Le Clos des Capucines » et assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la parcelle AB n°639 d'une surface de 2 997 m², propriété de la commune dont 1 798 m² sont réservés pour le lotissement « Le Clos des Capucines ».

Ce lotissement communal se place en plein centre bourg et à proximité des commerces.

Monsieur le Maire soumet aussi au vote l'assujettissement à la TVA de ce lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de **CRÉER** un budget annexe qui sera dédié à ce lotissement « Résidence Le Clos des Capucines »
- d'**ASSUJETIR** à la TVA ce lotissement

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le